



ᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭᑭ
MALIGALIQIYIKKUT
DEPARTMENT OF JUSTICE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Ministre de la Justice du Nunavut – Commandant de la Division V (Nunavut) de la GRC

Énoncé directionnel commun 2016-2018

Le présent énoncé directionnel commun témoigne de la reconnaissance que les deux parties portent au caractère unique des besoins policiers au Nunavut, qui tient à l'unicité du territoire lui-même.

Le gouvernement du Nunavut (GN) et le gouvernement du Canada (GC) sont parties à une entente de 20 ans visant la prestation de services de police territoriaux stables et efficaces par l'intermédiaire de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Cette entente fait foi du lien de partenariat qui existe entre le Nunavut et le Canada et de la volonté des deux gouvernements à travailler ensemble pour garantir aux Nunavummiuts des services policiers efficaces, efficaces et adaptés à leur culture.

S'appuyant sur les priorités établies par les Nunavummiuts, le GN et la GRC travailleront au développement des localités pour qu'elles deviennent toujours plus saines. Ensemble, ils assureront la sécurité publique par la communication, la prévention et la diminution de la criminalité, l'engagement communautaire et l'application de la loi. Il est sans conteste pour le GN et la GRC que les Nunavummiuts ont droit à un milieu de vie sain et sécuritaire protégé par un service de police de première classe.

Les objectifs partagés par le GN et la GRC sont fondés sur des priorités communes visant le développement des localités du Nunavut comme milieux de vie sains et où il fait bon vivre ainsi que la poursuite des efforts que la GRC déploie pour s'imposer en modèle d'excellence et de responsabilisation, ces valeurs que les clients et les intervenants ont faites leurs.

Ces priorités communes sont les suivantes :

- I) Communications
- II) Localités à risque
- III) Diminution et prévention de la criminalité

Communications

La GRC continuera de bâtir et de nourrir des relations et des partenariats en misant sur des communications efficaces.

Le GN et la GRC connaissent l'importance pour la police de pouvoir communiquer avec les Inuits dans leur langue, afin d'assurer la sécurité du public et celle des agents.

Ainsi, le GN et la GRC mettent le cap sur une meilleure maîtrise de l'inuktitut au sein des forces policières, sur le recrutement d'agents inuits, et sur le développement chez les agents non inuits d'une compréhension de la culture et des réalités inuites et d'une sensibilité à celles-ci.

De plus, le GN et la GRC feront le nécessaire pour assurer une place aux langues inuites dans la signalisation, les services et la correspondance aux Nunavummiuts.

Le GN et la GRC poursuivront aussi leurs efforts de formation et de recrutement, notamment par l'intermédiaire :

- (i) des programmes scolaires;
- (ii) du programme de mentorat pour les jeunes de la GRC;
- (iii) du programme d'été pour les étudiants de la GRC;
- (iv) du programme de gendarmes communautaires;
- (v) de la création et de la mise en œuvre d'un programme d'orientation pour les employés de la GRC qui sont nouveaux au Nunavut;
- (vi) de la création et de la mise en œuvre d'un programme de formation linguistique pour les agents qui ne parlent pas l'inuktitut.

Par ailleurs, le GN et la GRC sont d'avis que les allégations d'inconduite portées contre des policiers doivent être prises au sérieux et s'ensuivre de mesures, et c'est pourquoi la GRC s'est dotée d'une structure complète et indépendante pour l'examen des allégations d'inconduite policière. Nous veillerons à ce que le public connaisse la marche à suivre pour dénoncer les inconduites policières au Nunavut.

Pour le GN et la GRC, le partenariat entre les Nunavummiuts et les forces policières est tributaire d'une bonne communication avec les localités. Par conséquent, nous maintiendrons et renforcerons l'engagement mutuel entre la GRC d'une part et les conseils de hameau et les membres des localités d'autre part, de même que les efforts d'éducation du public et les partenariats communautaires.

Localités à risque

Jeunes

Les jeunes sont l'avenir du Nunavut. D'ailleurs, la population du Nunavut est la plus jeune et compte parmi celles qui croissent le plus vite au Canada. Malheureusement, un jeune qui manque d'encadrement ou de motivation risque de tomber dans la criminalité, et donc d'alourdir la demande à l'égard des services de police. Pour parer à cet écueil, le GN et la GRC prônent la prévention et l'intervention précoce chez les jeunes.

Afin d'aider les jeunes à risque, le GN et la GRC concerteront des moyens de prévenir la criminalité chez les jeunes et de surmonter les défis qu'elle pose.

Le GN et la GRC s'entendent pour dire qu'ils doivent travailler ensemble et avec leurs partenaires et les intervenants, notamment les conseils de hameau, les comités de justice communautaire, les tribunaux, le service des poursuites pénales, les services de santé et les représentants de la défense, afin de mettre au point des mesures proactives qui agiront à la source pour enrayer la criminalité chez les jeunes et de gérer efficacement les conséquences qui en découlent.

Par ailleurs, la GRC poursuivra ses efforts pour prévenir l'importation et la consommation de drogues et d'alcool illicites, un problème qui entraîne parfois nos jeunes sur le mauvais chemin.

Prévention du suicide

Le suicide demeure un obstacle sur la voie que poursuit le Nunavut. D'ailleurs, la Stratégie de prévention du suicide du Nunavut témoigne de l'importance que l'on accorde à ce problème.

En la matière, la GRC maintiendra ses partenariats interorganismes formés pour cerner et résoudre les problèmes pouvant mener au suicide, et restera un membre actif du Comité de mise en œuvre de la Stratégie de prévention du suicide du Nunavut.

En tant que membre important du Comité, elle contribuera en mettant en place des mesures policières en guise d'appui à la Stratégie dans son ensemble.

La GRC maintiendra aussi sa grande participation au programme de formation sur les premiers soins en santé mentale et donnera cette formation à ses agents pour qu'ils soient en mesure d'intervenir dans des situations d'urgence impliquant des personnes suicidaires.

Violence familiale (ainés, conjoints et enfants)

Le GN et la GRC savent que la violence familiale a des conséquences dévastatrices pour les familles du Nunavut et qu'il importe d'aider les victimes et d'agir sur les causes de la violence dans les foyers.

La GRC continuera de collaborer avec les organismes de lutte contre la violence familiale au Nunavut. Elle s'engage à mener des enquêtes complètes sur tous les cas de violence familiale.

Lorsque les circonstances le permettront, la GRC envisagera de recourir à des organismes communautaires ou à des aînés, ou les deux, en tant que conseillers, afin d'offrir une solution de guérison holistique à l'agresseur, à la victime et aux témoins.

Quant au GN, il s'engage à poursuivre le financement de programmes de counselling communautaire et de justice communautaire.

Le GN, la GRC et leur personnel respectif continueront leurs efforts pour réduire la violence familiale en veillant à ce que la Loi sur l'intervention en matière de violence familiale soit pleinement mise à profit et en trouvant des façons, dans un souci d'efficacité, d'améliorer son application.

Enfin, le GN financera un poste de coordonnateur de la prévention de la violence familiale. Le titulaire de ce poste travaillera de concert avec la GRC.

Diminution et prévention de la criminalité

Le GN et la GRC mettront au point d'autres stratégies, selon les circonstances, pour appliquer les recommandations issues de la révision de la Loi sur les boissons alcoolisées, afin d'améliorer les mesures punitives prévues contre les récidivistes.

De plus, un programme éducatif sur le maniement sécuritaire des armes à feu sera mis en place en partenariat avec plusieurs organismes en vue de renforcer la sécurité publique et d'améliorer le bien-être dans les localités. Participeront à cette initiative entre autres le GN, la GRC, des organismes fédéraux, les conseils de hameau, les associations de chasseurs et de trappeurs et les comités de justice communautaire.

Par ailleurs, le GN et la GRC s'engagent à trouver des ressources pour contrer les conséquences sociales et économiques de l'exploitation minière en croissance.

Résumé

Le ministre de la Justice du Nunavut et le commandant de la Division V (Nunavut) de la GRC reconnaissent l'engagement et le dévouement continus du personnel de la GRC envers le territoire.

Le modèle des services policiers offerts aux Nunavummiuts demeure ancré dans une vision d'excellence, laquelle se concrétise par l'application des valeurs fondamentales de la GRC que sont la responsabilisation, le respect, le professionnalisme, l'honnêteté, la compassion et l'intégrité.

En nourrissant les relations de collaboration que nous entretenons avec chaque localité du Nunavut, relations qui visent le renforcement de la sécurité publique et du bien-être collectif, nous pourrions continuer de protéger la sécurité des foyers et des localités, et bâtir un Nunavut sûr.

M. (Mike) Jeffrey, surintendant principal
Commandant
Gendarmerie royale du Canada
Division V (Nunavut)

20 octobre 2016

Keith Peterson
Ministre de la Justice
Gouvernement du Nunavut

20 octobre 2016